

APPENDICE HH

LE NEUTRALISME: SON ANALYSE

Michael Brecher*

Le mot «neutralisme», depuis quelques années, soulève de vives controverses. Plusieurs termes de sens voisins sont employés sans discernement l'un pour l'autre: neutralité, neutralisation, non-alignement, neutralisme. Il en résulte beaucoup de confusion quant au sens du mot neutralisme et quant à la portée que peut avoir cette doctrine dans la vie politique mondiale. Un bref exercice de sémantique nous permettra une analyse plus rigoureuse.

La *neutralité* n'est autre chose que le statut juridique de certains États qui demandent aux pays belligérants de leur accorder certains droits en temps de guerre, et qui acceptent de remplir certaines obligations envers ces pays. Il s'agit d'un statut qui naît seulement lorsqu'une guerre éclate. La *neutralité* est donc un certain statut existant en période de guerre ouverte; l'État neutre est celui qui pratique la neutralité, comme les États-Unis de 1914 à 1917 et de 1939 à 1941.

Dans certaines circonstances, des États se proclament d'avance désireux d'éviter en tout temps toute participation à une guerre. S'ils jouissent d'une situation géographique favorable, s'ils sont plutôt petits et n'éveillent pas trop la convoitise des puissances les plus rapaces, ils peuvent accéder à un statut de *neutralité permanente* ou de *neutralisation*: c'est-à-dire, en termes de politique des grandes puissances, qu'ils sont exclus de l'arène des conflits. En temps de guerre, ces États se reconnaissent les mêmes devoirs et revendiquent les mêmes droits que les autres États neutres. En temps de paix, ils acceptent l'obligation fondamentale de ne se joindre à aucune alliance qui puisse d'une façon ou d'une autre les entraîner dans une guerre. L'histoire moderne nous offre quatre exemples remarquables d'États neutres. Ce sont la Suisse, neutralisée en 1815, la Belgique, en 1831, le Luxembourg, en 1867, et plus récemment l'Autriche, neutralisée en 1955. Seules l'Autriche et la Suisse sont aujourd'hui des États neutralisés en permanence et ont effectivement mis de côté toute prétention à un rôle actif dans la politique mondiale, bien qu'ils se proclament États souverains et que l'Autriche, pour sa part, soit membre des Nations Unies.

Quant au *non-alignement*, il est un statut politique, celui d'un État qui déclare vouloir se tenir à l'écart des conflits entre blocs, sans plus. Cet État se proclame libre de toute alliance a priori et, notamment, de toute accointance militaire avec un bloc ou avec une grande puissance où que ce soit dans le monde. Ce pays affirme qu'il jugera «au mérite» les questions politiques qui se poseront. Cette attitude n'est pas encore le neutralisme. C'est le premier stade, le stade passif, du neutralisme.

Le *neutralisme*, comme le non-alignement, est un désir exprès de se tenir à l'écart des conflits entre blocs. Mais il va beaucoup plus loin. Il adopte une attitude positive devant les conflits. L'État neutraliste se donne l'obligation d'aider à réduire les tensions entre les blocs afin de sauvegarder la paix ou de la rétablir et, plus particulièrement, afin d'empêcher la guerre d'éclater. En d'autres termes, le non-alignement est la base de la politique de l'État neutraliste, mais le neutralisme comporte une attitude et une politique beaucoup plus actives que le non-alignement. L'Inde est l'État *neutraliste* le plus connu. La Suède *fournit un bon exemple d'État non aligné*. Et, comme je le disais il y a un instant, la Suisse et l'Autriche sont des États *neutralisés*. En temps de guerre, tout État qui arrive à se maintenir en dehors du conflit, qu'il s'agisse de la Turquie, de la Suède ou des États-Unis, est un *État neutre*. Cet exercice de sémantique révèle un lien essentiel entre le neutralisme et la neutralité, qui ont à leur source la même aspiration, bien que leurs techniques soient fondamentalement différentes parce que le système politique mondial a changé de physionomie. Pour tout dire, le neutralisme est la version contemporaine du thème séculaire de la neutralité.

Un coup d'œil sur les origines et l'évolution de la neutralité nous éclairera. Aussi loin en arrière que dans l'*Arthashastra* de Kautilya, texte sur la politique et l'administration de l'Inde ancienne, on retrouve la neutralité comme l'un des six rôles possibles des participants à la politique inter-États. En Grèce, le système des villes-États entretenait sur la neutralité, en théorie comme en pratique, des vues assez développées. Dans le récit qu'il fait de la guerre du Péloponnèse, Thucydide parle fréquemment d'États restés neutres. S'il ne fut pas question d'États neutres dans l'histoire

* Du Département des sciences politiques de l'université McGill. Cet article a été écrit à partir d'une communication présentée au Séminaire de Dunster House sur l'Inde, à l'université Harvard, en avril 1961.